Public
- Conducteurs routiers professionnels

Prérequis
- Sans objet

Modalités d'admission
- Sans objet

Durée
- 0,5 jours

Modalités et méthodes pédagogiques
- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, …

Qualité des formateurs
- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis
- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter
www.aftral.com
0809 908 908

PREVENTION DES INFRACTIONS A LA LEGISLATION DES TEMPS DE TRAVAIL ET DE REPOS DES CONDUCTEURS

Objectifs généraux
- Mettre en œuvre le règlement 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route
- Définir les conséquences des infractions

Les plus de la formation
- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis
- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, …

Validation
- Attestation de formation
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- Code RNCP/RS : Non inscrit
- Code Certif Info : Non éligible

Agrément
- Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	/
▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	**Mettre en œuvre le règlement 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route. Définir les conséquences des infractions.**	**3 h 30**
Présentation du règlement 561/2006 ▪ Définition précise des termes utilisés - Repos, pauses, conduite continue, semaine... ▪ Champ d'application du règlement - Limites fixées par la réglementation aux différentes composantes de l'activité d'un conducteur : repos journalier, hebdomadaire, possibilités et contraintes de fractionnement, conduite continue, journalière, hebdomadaire, bi-hebdomadaire, pauses, fractionnement, durée du travail et R.S.E. (Réglementation Sociale Européenne) ***Gestion du temps d'activité par le conducteur*** ▪ Prise en compte de la réglementation et des impératifs de production ▪ Technique du "compte à rebours" ▪ Prévention des infractions par le compte-rendu à l'entreprise ***Utilisation de l'appareil de contrôle*** ▪ Carte de tachygraphe ▪ Entrée manuelle ▪ Saisie pays de départ et d'arrivé ▪ Utilisation du sélecteur d'activité ▪ Les différents menus ▪ Les différentes impressions ▪ Documents de remplacement en cas de panne de l'appareil ▪ Conséquences des fausses manœuvres ***Contrôle sur route*** ▪ Documents à présenter ▪ Attitude et comportement à adopter, notamment en cas de procès-verbal ***Conséquences des infractions*** ▪ Différentes pénalités et leur coût direct et indirect ▪ Responsabilités du conducteur ▪ Responsabilités de l'employeur ▪ Sanctions ***Synthèse et évaluation de l'action***		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	**Bilan et synthèse de la formation**	/
▪ Bilan ▪ Synthèse ▪ Evaluation de satisfaction		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.